



ASSOCIATION DES SCLÉRODERMIQUES DE FRANCE

Déclarée d'utilité publique par décret du 20/01.04 (Publié au JO du 27.01.04)

Auxerre, le 2 janvier 2017

Madame, Monsieur

J'ai le plaisir de vous transmettre l'appel à projets « SCLERODERMIE » lancé par l'ASF.

Vous trouverez sur le site de l'ASF www.association-sclerodermie.fr la liste des documents nécessaires pour la présentation de votre projet

A toutes fins utiles, je vous précise que :

L'ASSOCIATION DES SCLERODERMIQUES DE FRANCE est une association de malades fondée en 1989 et qui, dès l'origine, a inscrit l'aide à la recherche médicale comme un but essentiel de son action.

Pour cela, elle s'est dotée d'un Conseil Scientifique et consacre, à la recherche, la totalité des dons qu'elle reçoit.

Depuis 2000, première année où des fonds substantiels ont pu être dégagés, 112 projets ont été soutenus pour un total de 1 680 000 €

Le plafond de financement par projet est actuellement de 20 000 €

Je vous remercie de transmettre l'information aux chercheurs qui vous sont rattachés.

M. Jean-Louis Pierret
Responsable projets
Tel : 04 74 23 58 44

Mel : recherche@association-sclerodermie.fr